



**LAMY CLERMONT FERRAND**

52, av. Julien  
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1  
Tél. 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42  
www.lamy.net

**RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC**

*19, 19 bis, 21, 23, 23 bis, rue Marivaux  
18, rue des Neufs Soleils  
63000 CLERMONT-FERRAND*

**REUNION DU 7 AVRIL 2010**

**PRESENTS:** M. TIXIER, M. LAVET, M. ASTIER, M. VINCENT, Mme LEFORT, Mme MIRAMONT  
Mme JAMET, M. MICHON

**EXCUSES :** M. MIALON, M. SOUBEN, Mme THEVENOT

**SYNDIC :** M. KAÏS

---

- La prochaine réunion du conseil syndical se tiendra dans les bureaux du syndic LAMY le jeudi 29 avril 2010 à 17h avec la question suivante inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

- Avancement des dossiers en cours

- Préparation de l'assemblée générale : Outre les points habituels et les questions évoquées lors de la réunion du conseil syndical du 11/03/2010, les points suivants seront rajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale, à savoir :

- Joindre à la convocation le bilan d'activité du conseil syndical de l'année 2009
- Demande de M. LANSADE
- Entretien des portes de garages individuels
- Avalisation du modificatif au règlement de copropriété en vue de la vente du parking commun

- Un devis sera établi en vue de l'installation de miroirs dans la descente aux garages à l'intérieur des sous-sols côté rue Marivaux.

- Eclairage de secours aux paliers du sous-sol : Un essai de plaque rigide retro luminescence sera effectué afin de constater l'efficacité du modèle.

- Eclairage extérieur : L'essai réalisé par l'entreprise VERNET BOSSER semble satisfaisant. Après discussion, il est décidé de remplacer les ampoules qui grilleront avec ce même modèle.

- Le syndic relancera à nouveau la société VINCI en vue d'obtenir la notice de fonctionnement de l'horloge et de la cellule commandant l'éclairage extérieur.

- Un courrier sera adressé à la société FRANCE TELECOM au sujet de leurs interventions dans la copropriété et plus précisément dans le local technique au sous-sol dans les garages qui reste souvent allumé après leur passage.

- Il est décidé d'installer des compteurs d'eau au niveau des parties communes de chaque bâtiment.
- Le syndic dépêchera sur place la société SAUR en vue du relevé de tous les compteurs d'eau individuels au mois de juin 2010 ainsi que les compteurs généraux.
- Stationnement rue Marivaux : Chacun trouvera, ci-joint, une copie de la réponse de la Mairie reçu le 6/04/2010. Un nouveau courrier sera adressé à la Mairie au début du mois de mai 2010 à ce sujet.
- Réparation de la platine d'interphones rue Marivaux : La société VINCI a fait réparer la platine depuis quelques jours. M. VINCENT précise que l'affichage du défilement n'est plus le même qu'auparavant. Il sera demandé à VINCI de remettre le même modèle qu'à l'origine.
- Voie pompier : Un courrier sera adressé au SDIS et au SAMU en vue d'obtenir leur accord pour l'installation d'un pass FICHET sur la platine d'interphones rue Marivaux. Si cette solution n'est pas envisageable, le SDIS et le SAMU feront connaître au syndic la solution à adopter.
- Une copie de l'assignation délivrée par Maitre REBOUL-SALZE sera adressée à M. LAVET et M. MICHON.
- Levée des réserves des espaces verts : Le syndic provoquera une réunion sur place avec les sociétés JARDINAN et VINCI afin de faire le point à ce sujet. Un délai sera accordé à la société JARDINAN pour la levée définitive de ses réserves.  
Passé ce délai et si la levée des réserves n'est pas satisfaisante, le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2010 sera résilié avec la société JARDINAN.  
Lors de cette réunion, un point sera fait avec M. SANCHEZ de la société JARDINAN au sujet des travaux qui lui ont été commandés à savoir, la taille des arbres derrière le bâtiment C et la plantation de lauriers au niveau des terrasses du rez-de-chaussée du bâtiment F.
- Entretien des espaces verts pour l'année 2010 : Une nouvelle consultation d'entreprises interviendra suivant le descriptif établi par le conseil syndical.
- Entretien de l'immeuble : Dans l'ensemble, le travail de l'entreprise GIRAUD NETT est tout à fait satisfaisant. L'entreprise GIRAUD NETT devra porter un peu plus d'attention au sujet de l'entretien des locaux poubelles et du nettoyage des caniveaux notamment au niveau des descentes des garages.  
En ce qui concerne le calcul des surfaces des parties communes, les sociétés VINCI et BBV ne souhaitent pas remettre le détail de ces surfaces.  
En conséquence, une proposition sera demandée à un géomètre dans ce sens.  
Mandat au conseil syndical pour étudier cette proposition.  
Une nouvelle consultation d'entreprises interviendra suivant le calcul des surfaces.
- Problèmes d'odeurs : Un nouveau courrier sera adressé à VINCI et une copie sera envoyée à la DDASS.
- Le syndic contrôlera que le bureau APAVE ait reçu une réponse de la DDASS au sujet de l'installation du disconnecteur sur le réseau d'eau général des bornes incendie.
- Constats d'huissier : Maitre DAVID huissier devra poursuivre la procédure en ce qui concerne les aménagements réalisés par M. TAILLANDIER. Mme LEFORT précise qu'il y a d'autres appartements concernés. Une visite sera organisée à ce sujet.
- Le syndic fournira à M. TIXIER l'annexe 51 de la page 98 du règlement de copropriété.
- Le syndic demandera à la société ASTREM les études de sécurité des deux portails.

Fait à Clermont-Ferrand le 12 avril 2010

LE SYNDIC

